

Sommaire

État Civil / Agence Postale / Infos	page 2
La nouvelle carte d'identité numérique	page 3
On vous aide !	page 4
Association d'aide à domicile	page 5
Conseil Municipal	pages 6 et 7
Finances Locales	page 8
Brèves de Conseil	page 9
Projets et Travaux	page 10
Communauté de communes	page 11
Le marché couvert	page 12
À votre service : bibliothèque / camping	page 13
Du côté de chez Gaston	page 14
La page des écoles	pages 15 et 16
Le cahier des Assoc'	pages 17 à 18
Promenons-nous...	page 19
Histoire locale	page 20

Le mot du Maire

Malgré le temps gris qui persiste et les risques de reprise épidémique, il nous faut rester actifs et optimistes.

Après une première année de mandat rendue difficile et ralentie par la crise de la COVID, les projets se mettent petit-à-petit en marche.

Depuis la fin du mois d'avril, le marché de producteurs est devenu le rendez-vous du vendredi soir où beaucoup viennent y retrouver le goût du fromage d'antan ou des œufs de ferme. Nous sommes fiers de participer ainsi à la valorisation du travail de ces producteurs locaux (détails page 12).

Dans le même objectif de valorisation de notre territoire, un projet de parc photovoltaïque est actuellement en cours. Il s'agit d'un dossier long et pour le moment incertain, mais là encore, nous y croyons et préparons ainsi l'avenir. Vous lirez, page 10, que ce projet est jalonné de nombreuses étapes.

Parallèlement, le quotidien nous rappelle et parmi vos préoccupations, le partage de l'espace public revient souvent.

La présence de trop de voitures sur nos trottoirs est un vrai problème. En attendant de trouver des solutions durables, je ne peux que vous encourager à utiliser les granges, garages et parkings pour stationner vos véhicules.

La rue doit rester un espace où l'on se rencontre, où l'on discute et non un territoire à défendre pour ensuite s'enfermer chez soi.

Vouloir de nouveau du lien social, c'est légitime, encore faut-il s'en donner les moyens !

Alors entre voisins, souhaitez-vous de passer un bel été. J'espère qu'il vous sera agréable et reposant.

Votre Maire, Chantal ROYER

Retrouvez ce bulletin ainsi que de nombreuses informations municipales sur :

<https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>

[l'application Panneau Pocket](#)

[Facebook](#)

Festivités du 14 juillet

Mardi 13 juillet à 23 heures

À la Noue-Marrou

Feu d'artifices

Mercredi 14 juillet à 11 h 30

Dans la cour de la bibliothèque

Vin d'honneur

Ouverture du secrétariat de mairie :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi

Tél. 03.86.47.41.20 | Fax 03.86.47.44.02 | courriel : mairie.lignylechatel@wanadoo.fr

Site internet : mairie-ligny-le-chatel-89.fr

Etat-Civil 2021

de janvier à juin

Naissances



Gabin, Sébastien BERNARD DE CORNUAUD le 28 janvier
Mathieu, Jean-Charles, Laurent BLASIN le 17 février
Lucas, Serge, Eric GROGUENIN le 16 mars
Oscar, Bruno, Carlos GRCEVIC le 14 avril
Malo, Alain, Franck GEFFROY le 26 avril
Nicolo, Jean-Michel, Daniel BASILE le 21 mai

Mariage

Aucun au premier semestre, mais plusieurs à venir...

Décès

Serge, André, Robert PARIGOT* le 28 décembre 2020
Charles, Henri LE CHEVOIR* le 31 décembre 2020
Angèle, Marie BRIZI* le 5 janvier
Janine, Micheline RAPEAU* le 20 janvier

Odette, Cécile, Bernadette KAISER vve BALAINE* le 20 janvier
Roger, Georges, Max, Marcel FIZET* le 27 janvier
Régis, Daniel FÈVRE le 31 janvier
Alain, Amilda, Marc DEVILLAINE le 12 février
Jeannine, Marie, Augustine POITOU vve LEFÈVRE* le 22 février
Cécile, Marie, Bernadette DEFERT ép. GARNIER le 28 février
Jean JOUSSOT le 9 mars
Germaine, Marguerite PIERRON vve LACROIX le 7 avril
Janine, Liliane DARLOT vve SAMOUR* le 21 avril
Huguette, Armandine GÉRARD le 30 avril
Eric, Charles, Albert MASSON le 1^{er} mai
Monique, Madeleine DUSSOL* le 7 mai
Armando BARBOSA DA COSTA le 20 mai
Jean, René LÉTABLE* le 26 mai
Jean-Pierre DROUARD le 29 mai
Geneviève, Rosette, Lucie, Virginie ODILLE* le 2 juin
Marcel, Georges, Alphonse BRESSY* le 18 juin

* maison de retraite



Agence postale



SERVICES POSTAUX :

- Tout affranchissement manuel lettres et colis,
- Vente de timbres courants, de carnets « Beaux Timbres », d'enveloppes Prêt-à-Poster,
- Vente d'emballages dont prêt à expédier
- Dépôt des objets recommandés et colis
- Retrait d'objets en instance (délai de garde 15 jours)

CONTRATS :

- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et abonnement mobilité.

SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :

- Versement ou retrait d'espèces sur compte courant ou compte d'épargne jusqu'à 500 € sur une période de 7 jours.

Horaires :

Du lundi au jeudi de 14 h 15 à 17 h 15

Le vendredi de 14 h 15 à 18 h 15

L'agence reste ouverte tout l'été



Depuis 1997, l'association œuvre pour la protection des animaux de toutes les espèces. Un long parcours de travail pour des dizaines de bénévoles et individus engagés qui aura permis à des milliers d'animaux de retrouver le bonheur d'une vie sans maltraitements. « Respectons » est reconnue d'intérêt général.

« Respectons » œuvre notamment pour la stérilisation des chats et des chiens,

trop nombreux pour avoir chacun leur famille, trop nombreux pour pouvoir vivre et non survivre

Toute l'année, l'association est sollicitée pour venir secourir les animaux en maltraitance qui subissent des actes de cruauté, des abandons ou suite au décès ou au départ de leurs maîtres en EHPAD. Tous ces cas, que l'on nous signale, sont pris en charge par l'association.

Nous intervenons dans le département de l'Yonne, et notamment sur votre commune, à plusieurs reprises pour des chiens maltraités, des équins et sans oublier les chats errants que des bénévoles trappent et font stériliser.

Mais nous avons besoin de vous :

- de familles d'accueil car nous n'avons pas de refuge et ces animaux restent aux soins des personnes le temps de trouver des adoptants.
- des bénévoles pour effectuer des interventions, collectes de nourriture dans les magasins, nourrir les chats errants.

Tout cela a un coût et nous ne fonctionnons qu'avec des dons. Si vous souhaitez nous aider vous pouvez souscrire en prenant une adhésion (les dons sont déductibles à 66 %, par exemple pour un don de 30 €, vous pourrez déduire 20 € de vos impôts). Nous vous remercions de votre soutien.

Pour nous joindre appelez la mairie de Ligny-le-Châtel.

On vous aide !



Dans de nombreux domaines, il existe des organismes bénévoles, reconnus et dignes de confiance qui peuvent vous aider. N'hésitez pas à les contacter et à leur faire part de vos problèmes, ils sont là pour ça. Vous n'êtes pas seuls !

Victime d'une infraction pénale

L'**ADAVIRS** (association 1901) a pour mission d'apporter, **gratuitement et de manière confidentielle**, une aide juridique et psychologique à toute personne qui s'estime **victime d'une infraction à caractère pénal**, à n'importe quel moment de la procédure (de la commission de l'infraction au recouvrement des dommages et intérêts). Notre aide est destinée à :

- Toute personne qui s'estime victime d'une infraction à caractère pénal, qu'elle ait déposé plainte ou non, qu'une procédure judiciaire ait été engagée ou non,

Exemples non limitatifs :

Victimes d'accidents collectifs, d'attentats terroristes, Violences conjugales, violences intrafamiliales et tous types de violences, Agression sexuelle, Harcèlement moral, injures, menaces, discrimination, vol, escroquerie, dégradations, Accidents de la circulation, destruction de votre véhicule par incendie volontaire

Une écoute privilégiée est proposée afin de cerner les difficultés de la victime et lui offrir la possibilité d'un soutien psychologique si nécessaire, une information sur ses droits et un accompagnement social (démarches médicales, administratives...), parfois un accompagnement à l'audience.

ADAVIRS

Permanence en mairie

le 1^{er} vendredi de chaque mois de 14h à 17h

03.86.51.66.14

francevictimes89.adavirs@gmail.com

Assistance Sociale



Madame Angélique ASTESANO, Assistante Sociale de notre secteur, **vous reçoit en mairie sur rendez-vous**. Vous pouvez la joindre au 03.86.49.58.00.

Le bus des services publics dans notre secteur !



Faire une demande d'allocation en ligne,
Faire une demande de papiers d'identité, de carte grise,
Constituer un dossier d'indemnisation chômage,
Préparer sa retraite,

Le Bus vous accompagne, en partenariat avec 10 opérateurs des principaux services publics.

Deux agents d'accueil et d'information du Conseil Départemental vous aideront à trouver des solutions rapides, sans réorientations vers d'autres services. Chaque demande fait l'objet d'une réponse **personnalisée**.

A Ligny-le-Châtel :

→ le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 9h15 à 12h15

→ parking de la Maison de Santé

A Carisey :

→ le 1^{er} mardi de chaque mois de 13h30 à 16h30

A Pontigny :

→ le 3^{ème} lundi de chaque mois de 13h30 à 16h30A



Votre logement

Agence Départementale d'Information sur le Logement

Un **outil** au service du public et des acteurs de l'habitat **pour répondre à toutes les questions sur le LOGEMENT**. Des informations sur les aspects **juridiques, financiers, et fiscaux** données **gratuitement**, et en toute **indépendance**.



Les permanences auront lieu :

15 octobre et le 17 décembre sur Rendez-vous, de 15h à 17h

Salle annexe de la mairie

03 86 72 16 16 - www.adil89.org - contact@adil89.org

Association d'Aide à domicile ADMR de Ligny et ses environs

Parmi les aides traditionnelles que l'ADMR propose,
nous avons un service méconnu :

ENFANCE et PARENTALITE

POUR AIDER LES FAMILLES A LEUR DOMICILE



Vous êtes confrontés à des changements au sein de votre famille (maladie, hospitalisation, décès, accident de la vie, grossesse difficile, naissance, adoption, désir de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, difficultés dans la relation parents-enfants) ? Pour chaque situation, nous avons des solutions.

NOUVEAU DISPOSITIF CAF !

Toute famille allocataire, même celle ne percevant plus d'allocations familiales, peut bénéficier d'une prise en charge de la CAF dès le 1^{er} enfant (né ou à naître), et jusqu'à ses 18 ans, à condition d'en formuler la demande dans l'année qui suit l'évènement considéré et de remplir les conditions d'accès.

Voici quelques exemples de situation où vous pourriez bénéficier de soutien à domicile pour les tâches du quotidien (ménage, entretien du linge, courses...) :

- > Maternité : grossesse, naissance / naissance multiple (du 4^{ème} mois de grossesse jusqu'au 2^{ème} anniversaire pour les 2 premiers enfants et jusqu'au 1^{er} anniversaire à partir du 3^{ème} enfant)
- > Déménagement, entrée en maternelle, primaire ou collège, accident de la vie, maladie (soins ou traitement médicaux de courte ou de longue durée d'un parent ou d'un enfant),
- > Séparation, décès d'un membre de la famille, incarcération,
- > Accompagnement d'un mono-parent à la reprise d'un emploi ou formation ou l'inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap reconnu ou non par la MDPH.

La prise en charge partielle sera délivrée par la CAF en fonction des revenus. Les interventions peuvent durer jusqu'à un an après le début de l'intervention. Pour les cas de maladie de longue durée, l'intervention se déroulera sur deux ans maximum. D'autres aides sont possibles avec d'autres organismes (garde d'enfants, ...) ou sans prise en charge.

Pour plus d'infos et pour vous faciliter la vie au quotidien, rendez vous sur : www.admr.org et laissez-vous guider !

L'ADMR s'adresse à tous : familles, célibataires, actifs, retraités, handicapés et informe qu'elle est le 1^{er} réseau français des services à la personne.

- ◆ Maintien à domicile des personnes fragilisées
- ◆ Aide aux familles (naissance, grossesse,...), aux personnes handicapées
- ◆ Ménage, repassage, entretien du linge,
- ◆ Préparation des repas, courses,
- ◆ Transports accompagnés,
- ◆ Garde d'enfants à domicile,
- ◆ Petits travaux de bricolage et de jardinage
- ◆ Service de téléassistance FILIEN 24h/24 et 7j/7.



Tous les services de l'ADMR permettent une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes restant à charge.

Maison des services ADMR - 29 grande rue - LIGNY-LE-CHÂTEL

Permanence lundi, mercredi et vendredi

de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

03 86 98 01 41 - mdsligny@fede89.admr.org



Conseil Municipal

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal
Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

Séance du 8 février 2021

Finances : Le Conseil décide l'achat d'un ordinateur pour les adjoints pour 1 160,82 € TTC (licence comprise).

Achat de terrains :

Le Maire expose que la rue du Carrouge est souvent sujette à des problèmes de stationnement et de circulation. Afin d'envisager des solutions, il lui semble opportun que la commune puisse acquérir des terrains le long de cette voie. Elle rappelle que le Conseil a déjà acté, lors de sa séance du 16 octobre dernier, l'achat des parcelles AP 76 et AP 78. La commune est déjà propriétaire de la AP 79.

Le Conseil accepte la proposition d'achat de la parcelle AP 77 dont une partie sera échangée contre la AP 75. Les frais seront pris en charge par la commune.

Grâce aux échanges, la commune sera ainsi propriétaire, à moindre frais, des parcelles AP 79 et AP 79 ainsi que d'une grande partie de la AP 77.



Séance du 18 mars 2021

Indemnités des élus

La gestion de nombreux dossiers nécessite des compétences en informatique (vidéoprotection, visio-conférence, publication sur les réseaux sociaux,...) et une disponibilité supplémentaire. Ainsi le maire a délégué à un conseiller municipal le domaine des informations municipales et de la gestion informatique des services.

Elle expose que le temps et l'implication liés à cette délégation justifieraient l'octroi d'une indemnité de fonction.

Le Conseil crée un taux d'indemnité de 5,7% de l'indice majoré 830 applicable aux conseillers municipaux d'une délégation de fonction soit une indemnité de 254,95 € par mois.

Acceptation de devis pour l'achat de matériel d'occasion pour le service technique

L'inventaire du matériel des services techniques a permis de montrer la nécessité d'un renouvellement notamment pour la partie motoculture. Le conseil a donc décidé :

- l'achat de matériel électrique pour les espaces verts (2 coupe-bordures, 1 tondeuse, 1 souffleur, 4 batteries et 1 chargeur)	10 522,21 € TTC
- l'achat Tracteur Kubota B2261HDW + coupe ventrale et kit mulching	23 908,80 € TTC
- l'achat d'un désherbeur thermique à air chaud pulsé	3 108,00 € TTC
- l'achat d'une tondeuse frontale d'occasion 1,83 m + kit mulching	1 910,02 € TTC
- la reprise des 2 tracteurs existants (Kubota de 1997 et 2003)	- 5 000,00 € TTC

A noter que le tracteur sera financé par un emprunt sur 5 ans pour un coût de 626,40 €.

INTERCOMMUNALITÉ - Adoption du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées travaille chaque année sur l'impact financier du transfert de compétences entre les communes et la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs (3CVT).

En ce début d'année, la CLECT a travaillé sur le coût de la mise en place du service périscolaire à Bazarnes depuis septembre dernier. Le coût net de ce service est de 7 199,39 €, pris en charge par la 3CVT mais déduit de l'allocation compensatrice reversée à la commune de Bazarnes. Ce travail fait l'objet d'un rapport soumis à l'approbation des communes membres.

Le Conseil décide d'approuver le rapport de la CLECT.

Mission de diagnostic en économies d'énergie proposée par le SDEY

Le SDEY propose d'accompagner la commune dans une démarche de recherche d'économie d'énergie. Il s'agit de réaliser des diagnostics sur les bâtiments et de faire réaliser des travaux générant des économies d'énergies. Le coût est de 0,40 € par habitant et par an, pour une durée de 4 ans. Les études sont financées par le SDEY et l'ADEME qui financent également une partie des travaux.

Le Conseil décide d'adhérer au service Optimisation énergétique du SDEY.



Conseil Municipal, suite

Séance du 8 avril 2021

Indemnisation d'un conseiller municipal

Le Maire expose que pour le suivi du fonctionnement des services scolaire et périscolaire, il est important qu'elle soit secondée par un élu disponible, compétent et qui soit référent pour les agents. Elle ajoute qu'elle a pris un arrêté en date d'aujourd'hui portant délégation de fonction à une conseillère municipale dans le domaine des affaires scolaires et périscolaire. Le Conseil prend note de l'application de l'indemnité créée par délibération du 18 mars 2021

Finances

Le Conseil approuve les comptes administratifs et de gestion 2020 et vote les budgets 2021 (voir page suivante)

La Commission des Finances a élaboré le budget sur la base de taux inchangés et propose de voter les taux suivants. La réforme de la suppression de la taxe d'habitation consiste, pour les recettes fiscales communales, en son remplacement par le transfert du taux départemental de la Taxe Foncière (21,84%). L'addition du taux communal 2020 (22,75 %) et du taux départemental 2020 (21,84 %) constitue le taux de référence 2021 soit 44,59 %. L'excédent issu de la différence entre les recettes de taxe d'habitation perdues et les recettes de taxes foncières gagnées est reversé à l'État. **La réforme est ainsi neutre pour les recettes communales.** Le Conseil vote les taux d'imposition 2021 sans augmentation.

Subventions aux associations

Le 3ème adjoint explique qu'il lui semble opportun, dans le cadre d'une bonne gestion des deniers publics, de mettre en place un règlement d'attribution des subventions aux associations. Le Maire ajoute que ce règlement sera un travail conjoint de la commission des finances et de la commission aux relations aux associations.

Ce règlement devra être accepté des associations qui demanderont une subvention.

Le Conseil accepte le principe de mettre en place ce règlement et mandate les commissions citées pour l'élaborer.

Séance du 11 mai 2021

Lotissement La Maladière

Lors de l'élaboration du projet de lotissement, il avait été prévu de garder la pointe Nord-Est (entourée en orange) en réserve foncière pour permettre une meilleure liaison avec le terrain voisin qui pourrait faire l'objet d'une seconde tranche si la commune l'achetait. Toutefois cette pointe pourrait être vendue en un lot isolé (hors lotissement). Les branchements et l'étude géotechnique sont à réaliser, la surface est de 775 m². Une demande de certificat d'urbanisme est nécessaire.

La commission Urbanisme a émis un avis favorable mais avec plusieurs réserves notamment la création dans la pointe Ouest d'une zone de stationnement pour les lots situés en face.

Le Conseil est favorable au principe de vendre une partie de cette parcelle et mandate la commission des travaux pour préciser les aménagements et envisager les branchements.



Adhésion au C.A.U.E.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement est une association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil Général en juillet 2010, financé entre autres par une part de la Taxe d'Aménagement et les cotisations des adhérents.

Les CAUE ont pour objet de « promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement » à travers l'information, la sensibilisation mais aussi le conseil et la formation. Sur simple demande, ses services gratuits sont dispensés aux particuliers et aux collectivités ayant besoin de conseils et accompagnement dans leurs projets.

Le Conseil accepte de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. pour 2021 pour un montant de 192 €.

Séance du 8 juin 2021

Intervention Fauconnerie

Depuis plusieurs mois, la présence de pigeons dans le bourg génère des désagréments et des désordres sur de nombreux bâtiments (chéneaux bouchés, toitures souillées...). Une entreprise de fauconnerie a été contactée et a établi un devis d'un montant de 11 980,40 € HT comprenant la régulation par tir, la régulation et capture des colonies aviaires par nasse et volière et l'effarouchement des colonies aviaires à l'aide d'oiseaux de proie avec garantie du résultat.

Le Conseil ACCEPTE la proposition de l'entreprise Team Fauconnerie pour un montant de 11 980,40 € HT.

Mise en location du logement 23 rue du Carrouge sur rue – fixation du prix du loyer

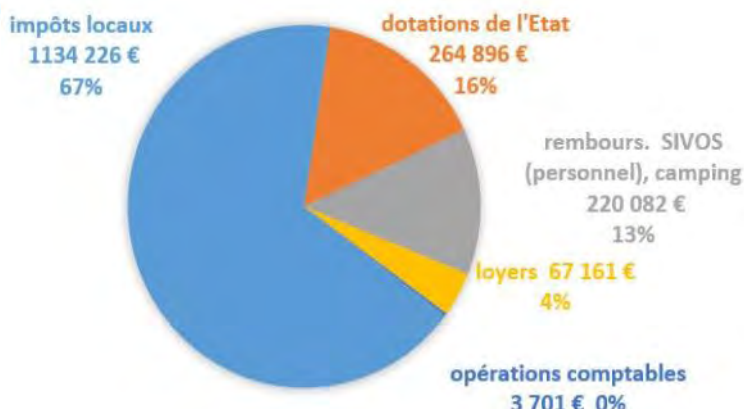
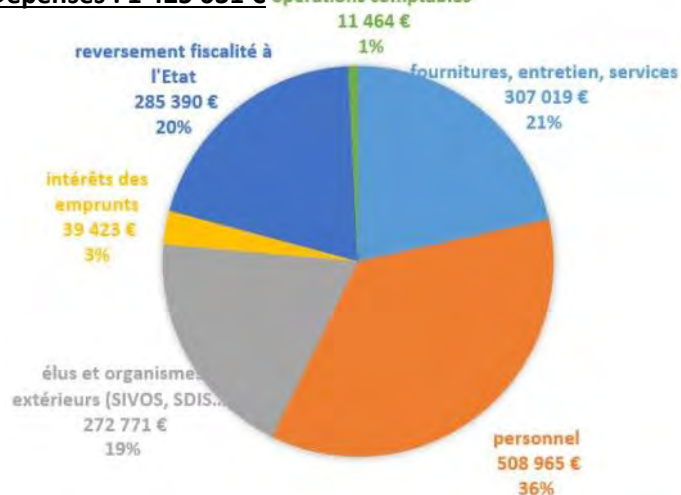
Le logement de 66 m² situé au 23 rue du Carrouge, côté rue est vacant depuis plusieurs mois et des travaux y sont en cours (changement de la chaudière, réhabilitation de la salle de bains avec douche et changement des fenêtres).

Le Conseil décide de fixer le prix du loyer à 450 € hors charges.

Finances locales

Dépenses : 1 425 031 € Fonctionnement 2020

Recettes : 1 690 006 €



→ Soit un excédent de fonctionnement 2020 de 265 034,88 € + excédent antérieur de 634 001,33 €
= excédent consolidé de fonctionnement de 899 036,21 €

Investissement 2020

Dépenses : 331 080,09 € dont

Recettes : 189 059,02 € dont

- Remboursement capital des emprunts 106 691,84 €
- Busages rue Etang de la reine, rue Chappes Guères... 63 690,41 €
- Aménagement Agence postale 48 343,11 €
- Achat d'un camion-benette 32 256,00 €

- Excédent de fonctionnement capitalisé 165 941,24 €

→ Soit un déficit d'investissement 2020 de 142 021,07 € + déficit antérieur de 177 701,43 €
= déficit consolidé d'investissement de 319 722,50 €

RESULTAT GLOBAL au 31 décembre 2020 : + 579 313,71 €
Restes à réaliser (dép. 165 386,54€/ rec. 174 605 €) + 9 218,46 €
= RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ au 31/12/2020 588 532,17 €

Fonctionnement 2021

Dépenses	2021	Réel 2020	Recettes	2021	Réel 2020
011. Charges à caractère général	526 225	307 018	002. excédent antérieur reporté	588 532	634 001
012. Charges de personnel	516 788	508 965	013. Atténuations de charges	14 000	0
014. Reversement de fiscalité	287 350	285 390	70. Vente et produits du service	228 834	220 082
65. Autres charges de gestion courante	284 940	272 771	73. Impôts et taxes	1 153 528	1 134 226
66. Charges financières	35 997	39 423	74. Dotations et participations	261 207	264 896
67. Charges exceptionnelles	1 500	123	75. Autres produits de gest° courante	67 665	67 161
042. Opérations d'ordre	9 800	11 341	76. Produit de participation	30	33
022. Dépenses imprévues	5 000	0	77. Produits exceptionnels	0	3 667
023. Virement à la sect° d'investissement	646 196	-			
TOTAL dépenses de l'exercice	2 313 796	1 425 031	TOTAL recettes de l'exercice	2 313 796	1 690 006

Investissements 2021 (hors report de 2020)

Dépenses : 886 710 € dont

Recettes : 886 710 € dont :

- Remboursement des emprunts 110 606 €
- Réhabilitation bâtiment vanne scierie 168 000 €
- Matériel service technique 37 540 €
- Travaux Logement 23 rue du Carrouge 18 588 €

- Virement de la section de fonctionnement 646 196 €
- Produits de cession (anc. école Lordonnois) 87 500 €
- Subventions 63 000 €
- FCTVA 45 874 €

Brèves de Conseil...

Balayage des rues

Un contrat a été signé avec l'entreprise Mansanti de Flogny-la-Chapelle pour le balayage des rues du village et des hameaux.



8 mois par an, la balayeuse passera les 1^{ers} jeudi et vendredi de chaque mois.

L'information sera communiquée sur le site de la commune ainsi que sur Panneau Pocket.

Nous vous remercions de faciliter le passage de la balayeuse.

Entretien éclairage public

Jusqu'en 2020, la commune confiait l'entretien du réseau d'éclairage public à l'entreprise TPIL qui n'est plus en mesure d'assurer cette mission.

Le Conseil a décidé de transférer la maintenance de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne à compter du 1^{er} mars 2021.

L'entreprise partenaire du SDEY passera 6 fois par an pour un coût de 6 089 € HT par an.

N'hésitez pas à nous signaler un lampadaire défectueux.

Par ailleurs, le S.D.E.Y. a inscrit la demande de rénovation complète de l'éclairage public de Ligny-le-Châtel sur son programme d'investissement 2022.



Entretien des chemins...

Cette année, le prestataire a changé. L'entreprise locale Plaines et Forêts n'assurant plus cette prestation, la commune a confié l'entretien des chemins à l'entreprise FBE d'Escamps.

Un premier passage a lieu au printemps, un deuxième avant moisson et un dernier en fin d'été.

... et de la voirie

Suite à une consultation, la commune a accepté plusieurs devis pour l'entretien de la voirie. La route de Ligny à Lordonnois (en passant par les Prés-du-Bois) sera refaite et les accotements arrasés pour permettre l'écoulement de l'eau dans les fossés. Plusieurs rue de Lordonnois (rue des Troncs, ruelles des Troncs, rue du Puits et rue de la Tuilerie) et du bourg (rue des Fossés et rue Notre-Dame) feront également l'objet de travaux pour un total de 175 439,45 €.

A VENDRE - renseignements en mairie

A Lordonnois, sur parcelle de 973 m² close de murs, ensemble immobilier de 216 m² composé :

- d'un logement existant de 102,50 m² dont
 - au rez-de-chaussée (47,25 m²) : entrée cuisine, séjour, salon, chambre et salle d'eau
 - à l'étage (55,25 m²) : une très grande pièce et deux petits greniers
- cour indépendante, accès séparé
- d'une seconde partie de 113,50 m² dont
 - ancienne salle de classe de 46 m² avec son entrée de 7,30 m²
 - un grenier de 60 m² situé au-dessus de la classe et à aménager.
 - accès séparé, cour, dépendance, garage et préau.

Bien très lumineux, habitable de suite et avec très gros potentiel. Idéal famille, professionnel libéral, investisseur (possibilité 2 logements).

Prix : 85 000 €

Terrains à bâtir

Au lotissement La Maladière, il reste 2 lots et un nouveau lot est à venir. Tous sont viabilisés et à vendre au prix de 46 € le m² soit

- 1 lot d'environ 650 m²
- 1 lot de 589 m²
- 1 lot de 648 m²

En bas du lotissement de Beuregard, un terrain va être viabilisé et mis en vente. La surface est de 677 m². Le prix de vente reste à fixer en fonction du coût de la viabilisation.





Projets et Travaux



TERMINÉ

Extension des réseaux secs à rue de l'Abreuvoir à Lordonnois

Dans le cadre d'un permis de construire, le Conseil accepte d'engager auprès du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (S.D.E.Y.) les travaux d'extension des réseaux (électricité, télécom et éclairage public) pour un coût net prévisionnel de 21 190,36 €. La taxe d'aménagement payée par le particulier ayant obtenu le permis financera une grande partie de ce coût. Par ailleurs, l'entrée du chemin menant à la station d'épuration profitera de l'éclairage public de cette rue.

EN COURS

Aménagement du bâtiment des vanes de l'ancienne scierie

Le permis de construire doit être déposé prochainement. Le Conseil sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. au taux de 40 % sur un coût HT de 157 500 € laissant à la commune un reste à charge HT prévisionnel de 94 500 €.

PROJET

Aménagement de la grande rue

Le Conseil décide de lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement de la grande rue. Les grandes orientations ont été fixées :

- Organiser la circulation et le stationnement pour accompagner la revitalisation du centre-bourg
- Favoriser une circulation douce dans un souci d'équité entre automobilistes et piétons
- Valoriser les espaces commerciaux pour en diminuer la vacance

- Marquer le centre-bourg dans la continuité de ce qui a été fait afin d'harmoniser le centre-bourg
- Mettre l'Hôtel-de-Ville en valeur pour redonner un caractère de première importance à cette rue



PROJET

Aménagement de la rue Guy Dupas - Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre

Le Conseil décide de lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement de cette rue.

PROJET

Proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de parc photovoltaïque

Un contact a été pris avec la commune de Guillon-Terre-Plaine, qui est en cours de réalisation d'un projet similaire. L'accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage s'avère indispensable pour s'assurer de la bonne conduite de ce projet. La commune a donc contacté le bureau d'études Impulsion qui a accompagné, avec satisfaction, Guillon-Terre-Plaine.

Le Conseil accepte de retenir la proposition d'un coût de 7 500 € HT comprenant :

- le recueil des attentes de la commune,
- la préparation, rédaction et mise en ligne de la publicité foncière, réponses aux questions des candidats et l'organisation d'un jury
- l'analyse sur la base de 5 offres reçues maximum, le classement des offres et la notification des choix de la commune



Le Conseil ne retient pas, dans un premier temps, l'Assistance au suivi du développement du projet.

Calendrier prévisionnel du projet :

2021 > fin 2022 : réalisation des études préalables et dépôt du permis de construire

Année 2023 au plus tard : Instruction Permis de construire et enquête publique

Année 2024 au plus tard : Demande de rachat de l'électricité auprès de la Commission de Régulation de l'Energie (appels d'offres)

Année 2025 au plus tard : Construction et mise en service

Ce projet générerait un loyer pour la commune ainsi que des recettes fiscales.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des décisions prises lors du dernier semestre. Les comptes-rendus complets des séances du Conseil Communautaire sont disponibles sur le site internet de la 3CVT : <https://www.3cvt.fr/publications/>

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

➤ Le Conseil Communautaire s'est engagé dans **l'élaboration d'un projet de territoire et d'une stratégie de marketing territorial** afin de créer une dynamique étendue aux 36 communes. L'objectif est de définir des valeurs et une identité partagée du territoire, une image attractive au-delà du territoire de la 3CVT et autour de ses atouts actuels et de ceux que les élus voudront construire au travers de ce projet. Cette démarche est financée par une diminution des indemnités des élus.

L'offre de l'agence de communication SENNSE est retenue pour 28 260 € TTC.

TOURISME

➤ Le Conseil autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre de 22 585 € HT pour la **réhabilitation de la halte nautique de Cravant-Bazarnes** et à solliciter l'aide de la Région (50% sur un montant maximum de 20 000 € HT).

TRAVAUX et SERVICE TECHNIQUE

➤ **Le conseil APPROUVE** l'adhésion au service de « Conseil en Energie Partagé » du SDEY (l'aide technique à la gestion des installations, en particulier la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti ainsi que l'assistance et le conseil pour la gestion, le suivi des consommations énergétiques et pour les projets relatifs à l'énergie) pour une durée de 4 ans et une cotisation de 2 000 € / an.

➤ **Le conseil ACCEPTE** l'achat de deux véhicules utilitaires pour le pôle technique de Vermenton pour 39 939 € HT.

ASSAINISSEMENT

➤ Le conseil valide le plan de financement prévisionnel pour la modernisation du parc de télégestion la mise en place d'une supervision :

dépenses : 442 178 € HT ; subvention DETR : 176 871 €
Subvention Agence de l'Eau : 53 051 €

> reste à charge HT : 212 256 €

MAISON DE SANTÉ

➤ La 3CVT a mis en place trois centres de vaccinations éphémères dans les trois maisons de santé (Ligny-le-Châtel, Chablis et Vermenton). Seules les personnes de 75 ans et plus étaient concernées. Cette opération s'est effectuée avec l'aide des médecins, infirmiers, pharmaciens, agents des communes et de la 3CVT. Elle a été renouvelée pour les tranches d'âges inférieures.

ZONE D'ACTIVITÉS DE MALIGNY

➤ **le conseil autorise** la vente d'un terrain de 10 000 m² à IDS Conditionnement au prix de 12 € HT/m².

ECONOMIE

➤ Dans le cadre du Fonds régional des territoires, le Conseil a émis un avis favorable sur **29 dossiers d'aides aux entreprises** pour un montant de 110 097,30 € pour relancer l'économie face à la crise COVID dont trois dossiers concernent des entreprises de la commune de Ligny-le-Châtel.

APPROBATIONS DES COMPTES 2020 et VOTE DES BUDGETS 2021

➤ Compte administratif 2020 - budget principal

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses : 9 732 211,58 €	Recettes : 10 336 384,80 €
= Excédent 2020 : + 604 173,22 €	

+ Report excédent 2019	1 577 357,33 €
Résultat consolidé	<u>2 181 530,55 €</u>

<u>Investissement</u>	
Dépenses : 1 325 805,92 €	Recettes : 1 440 819,55 €
= Excédent 2020 : + 115 013,63 €	

+ Report déficit 2019	- 395 257,70 €
Résultat consolidé	-280 244,07 €

Restes à réaliser reportés en 2021 : - 55 890,00 €

➤ Budget primitif 2021 - budget principal

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses et Recettes : 11 903 021,57 €	

<u>Investissement</u>	
Dépenses et Recettes : 3 785 877,51 €	

Principaux investissements (dépenses brutes) :

- Fonds régional des Territoires :	660 000 €
- Salle polyculturelle Chablis :	450 000 €
- Aménagement liaisons douces :	200 000 €
- Déploiement fibre optique :	200 000 €
- Fonds de concours aux Territoires :	180 000 €
- Locaux techniques de Vermenton :	120 000 €
- Aménagement halte-garderie Bazarnes :	100 000 €

Le marché couvert

Depuis plusieurs mois, le projet d'ouvrir un marché couvert se préparait.

Une fois le local ciblé, il a fallu solliciter des devis pour faire **réaliser les travaux d'aménagement** suivants :

- La pose d'une porte sectionnelle pour un montant de 7 660,00 € HT
- L'alimentation électrique de la porte et la pose de bornes pour les exposants, pour 2 468,00 € HT
- La fourniture et pose d'enseigne pour un montant de 2 307,40 € HT
- La fourniture et la pose de deux drapeaux pour 637,00 € HT

L'aide « Villages de l'Yonne » du Département au taux de 30 % a été sollicitée et obtenue pour 3 922 €.



Il a fallu **créer une régie de recettes, créer un poste de régisseur** (pour 5 h par semaine) et **surtout trouver une personne pour s'occuper du fonctionnement de ce marché** (enregistrer les demandes des exposants, attribuer les emplacements, coordonner le bon fonctionnement du marché couvert, encaisser les recettes pour le compte de la commune dans le cadre de la régie et promouvoir le marché en assurant la communication et le référencement). Cette recherche s'annonçait difficile mais heureusement, une habitante de la commune, compétente et dévouée, s'est manifestée. Sarah VERRIERE a donc été embauchée et rempli parfaitement sa mission.

Depuis le vendredi 30 avril, **tous les vendredis, à partir de 16 h et désormais jusqu'à 19 h 30**, entre douze et quinze exposants vous proposent leurs produits du terroir : œufs, fruits et légumes, champignons, volailles, viande bovine, fromages, charcuterie, bières, miel, vins... À noter la participation d'une fleuriste, d'une céramiste et d'une couturière.

Leurs présences respectives à des fréquences diverses permet d'offrir, chaque semaine, une variété de produits.

La **volonté de promouvoir les circuits courts** est assurée puisque la majorité de ces producteurs font moins de 10 km pour venir au marché.

Après 3 mois d'ouverture, nous pouvons être satisfaits du succès rencontré par cette initiative. Beaucoup de producteurs venus pour essayer ont décidé de revenir tous les quinze jours, voire toutes les semaines.



La bibliothèque, lieu de culture !

Exposition de l'œuvre « Regard sur le Monde »

Nous accueillons depuis trois mois une œuvre conçue et réalisée par les Linéens de la résidence Gaston Houssier, dans le cadre de l'opération *L'art à la loupe*. Cette initiative de la Mutualité Française Bourguignonne a pour objectif d'utiliser l'art comme vecteur d'inclusion.

Les autres années, cette œuvre est exposée à Dijon mais cette année, elle restera à Ligny pour l'été. Il s'agissait d'exprimer un regard sur le monde d'aujourd'hui qui a beaucoup fait réfléchir nos petits et grands lecteurs, suscitant des discussions très riches. La sculpture est accompagnée d'un petit cahier sur lequel chacun est libre d'exprimer son propre point de vue. Vous pourrez à votre tour vous exprimer car cette œuvre sera transférée prochainement à l'église, ouverte tout l'été.



Scène de spectacle

Puisque le cadre s'y prête idéalement, la cour de la bibliothèque a accueilli, le 5 juillet, le spectacle de l'atelier théâtre (voir page 17).

Nous espérons accueillir d'autres expositions prochainement et sommes ouverts à toute proposition.

Bien sûr, la bibliothèque reste ouverte tous les mercredis de 14 h 30 à 19 h.

Consultez la liste des ouvrages présents dans nos rayonnages : <http://ligny-le-chatel.bibli.fr/opac/>

Camping de la Noue-Marrou**

Le début de saison aura été très compliqué en raison du mauvais temps printanier, du confinement et de la vaccination ; les vacanciers ont attendu de recevoir leurs deux injections avant de partir en vacances.

La saison a donc commencé avec deux mois de retard environ mais il y a beaucoup de réservations pour début juillet ; c'est pour cette raison que Nicolas,

régisseur du camping, reste très optimiste. Il ajoute que le camping évolue très favorablement depuis 11 ans. 80 % des clients actuels sont des « habitués », les autres viennent grâce aux commentaires élogieux laissés sur Internet. De plus en plus de vacanciers français font escale ici, même si la majorité des clients sont belges et hollandais.

A noter que les travaux de mise en accessibilité des sanitaires sont terminés et améliorent encore les conditions d'accueil de tous les vacanciers.



03 86 47 56 99 - camping.ligny89@gmail.com

 <https://www.facebook.com/Camping-ligny-le-chatel-1251092341639280/>

Du côté de chez Gaston Des nouvelles de la Résidence Mutualiste « Gaston Houssier »

Les travaux de réhabilitation et d'extension se poursuivent.

La Mutualité Française Bourguignonne s'est engagée dans d'importants travaux avec la création d'une Unité Alzheimer et d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés, cette opération est une restructuration de l'établissement. Commencés en octobre 2019, les travaux conséquents étaient prévus initialement pour 4 ans mais ont été quelque peu ralentis du fait de la crise sanitaire.

Les objectifs sont d'améliorer le confort de l'existant pour les 91 Résidents et d'adapter le bâti à l'évolution des besoins et aux normes actuelles (d'accessibilité notamment), y compris dans les espaces collectifs

Ce projet inclut notamment :

- la création par extension d'une Unité Alzheimer de 14 places au rez-de-jardin
- la création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- la rénovation complète des anciens bâtiments, des parties communes et des appartements (remplacement de chambres doubles par des chambres simples) pour les 91 résidents.

L'avancement des travaux est aujourd'hui à plus de 60%. La nouvelle construction est "close et couverte". Les carrelages se terminent et le ravalement devrait prochainement débuter. Le délicat travail de jonction avec les bâtiments existants est en cours. La construction du nouvel ascenseur est commencée avec la réalisation de sa cage dans le bâtiment ex-foyer logement.



Historique et dates clés des travaux à venir :

9 octobre 2019 : Signature des marchés : 12 entreprises locales ont été retenues suite à l'appel d'offre.

18 décembre 2019 : Pose de la 1^{ère} pierre pour l'extension de la Résidence.

Fin juin 2021 : démarrage des façades sur l'extension

Juillet 2021 : Présentation d'un logement témoin

Janvier / février 2021 : fin des travaux de l'extension

Les travaux de réhabilitation des bâtiments existants démarreront lorsque les résidents auront emménagé dans le nouveau bâtiment.



La Page des Ecoles

Les élèves du regroupement pédagogique se répartissent en six classes à Ligny et une classe à Varennes.

En cette année si particulière, les voyages scolaires habituels ont été annulés, tout comme les kermesses et spectacles de fin d'année...

Lors de ce dernier mois, nous avons pu organiser plusieurs sorties :

- les classes de M. Randé (CM1-CM2) et Mme BOUCHARD (CE1-CE2) sont allées au Parc des félins à Lumigny (77)

- les classes de Mme JOVIGNOT (GS-CP) et Mme MARTINEZ (CP-CE1) ont pu se baigner à la piscine de Tonnerre puis pique-niquer à la Noue-Marrou.

- des balades au milieu des vignes ont permis aux petits de profiter de la nature et aux plus grands de l'observer plus sérieusement

Des danses sous le préau ont ramené de la gaieté à l'école.

Classe de Mme BOUCHARD
au Parc des Félins



Classe de M. RANDÉ au Parc des Félins

Classe de Mme LEFEVRE (MS-GS) en balade



À noter le départ cette année de Mme Bouchard qui sera remplacée par Mme Maury (classe de CE1-CE2).



Les classes de Mme JOVIGNOT et Mme MARTINEZ à la Noue-Marrou

L'école de Varennes

Les élèves de l'école de Varennes n'ont pas pu partir en Normandie comme prévu à cause des restrictions sanitaires mais ils ont tout de même pu participer à une journée d'initiation à la pêche en partenariat avec la fédération départementale le lundi 28 juin. La pêche a été bonne puisqu'ils ont pêché une soixantaine de poissons qui ont bien sûr tous été remis à l'eau. Chaque enfant a obtenu une carte de pêche à l'issue de l'animation.

Les élèves ont participé à une deuxième sortie le 5 juillet dans le Morvan. Ils ont visité le musée de la Résistance le matin et ont fait une randonnée l'après-midi pour découvrir le maquis.

Ces sorties sont financées en partie par les crédits accordés par le SIVOS. Cela permet aux élèves de pouvoir changer d'air (encore plus appréciable en cette fin d'année particulière). Une partie est également financée par la coopérative scolaire. Nous vous souhaitons un bel été.



Classe de Varennes en sortie pêche

Le cahier des Assoc'

Les jeunes comédiens de l'atelier théâtre de Ligny ont finalement réussi à préparer un spectacle cette année en seulement 9 répétitions consécutives au 3^{ème} trimestre. Ils ont appris à travailler dans l'urgence ! Ils se sont beaucoup investis tout au long de l'année car le couvre-feu nous a contraint à changer sans arrêt les jours et les heures de cours. Pour cela, je les remercie infiniment, ainsi que leurs parents. Nous avons travaillé cette année sur une légende de Puisaye, « La Mare aux fées » de Sandra Amani, auteure et professeure de lettres au collège de Chablis.



Je remercie également la mairie de Ligny pour le prêt d'une salle de répétition et l'autorisation d'accueillir un petit public dans la cour de la bibliothèque pour notre spectacle du 5 juillet.

À partir de septembre 2021, j'espère que l'atelier théâtre sera de nouveau ouvert à tous les enfants qui le souhaitent de 4 à 16 ans...

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez joindre Emmanuelle HAHN au 06 14 93 27 79.

Club de l'Amitié

Le temps passe et voici les vacances. La pandémie du COVID ne nous a pas permis de nous retrouver souvent, mais la vie semble reprendre ses droits.

Aussi, nous envisageons de faire notre rentrée le 2 septembre à 14 heures à la salle habituelle (bas de la salle des fêtes). Nous espérons que vous êtes tous vaccinés (le port du masque sera peut-être encore obligatoire).

Nous prévoyons l'Assemblée générale vers la fin septembre avec repas si cela est possible. Mais nous ferons une année blanche pour les cotisations.

Nous envisageons de faire l'exposition-vente le 28 novembre 2021. pour les autres activités (Beaujolais, repas de Noël, voyage...), rien n'est encore décidé.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et prenez soin de vous.

Tout nouvel adhérent est bienvenu : Contactez la présidente, Odette PERRET au 03.86.47.48.32



Ligny Pétanque

Le club a repris ses activités. N'hésitez pas à nous rejoindre !



Les Tonic's girls



L'association Les Tonic's Girls propose depuis plusieurs années ses activités au sein de notre commune. Et même si les deux années précédentes nous ont contraint comme les autres, nous vous attendons comme d'habitude courant septembre.

Reprise au gymnase de Ligny :

le mardi 14 septembre de 11h à 12h pour la gym douce

le mercredi 15 septembre de 19h30 à 20h30 pour la gym tonique

Après deux séances d'essais possible, il vous sera demandée une adhésion de 80 €.

Nous sommes impatients de vous retrouver.

Patricia & Mélanie.



Reprise des cours
le jeudi 2 septembre
à partir de 18h30.

Nous avons un nouveau site mis en place avec notre fédération, sur lequel, on pourra retrouver les infos du club et celles du judo en général.
<http://judoclub-ligny-le-chatel.ffjudo.com/actualite>

Eveil Judo (4 à 5 ans) : activité ludique et conviviale axée sur le développement physique et intellectuel

L' école de Judo (6 ans et plus) : véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

Le Taiso (adultes): entretien corporel japonais pour les adultes à la recherche de bien-être : Débutant, sportif ou non sportif, le Taiso est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme.

Le Président, Franck CHARRIER



Après de longs mois sans activité, les cours de Zumba ont pu reprendre dans un premier temps en extérieur sur le city puis enfin au gymnase.

Nous déplorons le manque de motivation à la reprise de certains membres surtout au niveau des adultes (3 à 6 personnes qui continuent à venir).

Exceptionnellement, la saison se terminera le 16 juillet.

Nous reprendrons la nouvelle saison

**le vendredi 10 septembre
aux mêmes horaires et même jours.**

Nous vous en informerons par le biais de notre page Facebook **ZumbAttitud'89**.

La séance découverte sera toujours d'actualité.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre :

* Véronique au 06.71.82.65.93.

* Clarisse au 06.10.97.60.62.

* Par mail : zumbattitud89@gmail.com

* Ou par message sur notre page Facebook.

FRELING Véronique, Présidente

LES AMIS DU PATRIMOINE

Association qui œuvre pour l'entretien et la valorisation du Patrimoine.

Élection d'un nouveau Bureau : Emmanuelle Hahn, Présidente ; Jean-Pierre Caussard, Vice-Président ; Richard Grandin, Trésorier ; Éliane Thouverey, Secrétaire ; Bernadette Cointre, Secrétaire adjointe.

Nous avons procédé à la **création de plusieurs commissions** afin de mieux répartir le travail concernant l'église, la randonnée (préparation du tracé sur la photo ci-contre) , les animations, les travaux et la mise en valeur du patrimoine en général.

Manifestations et Projets :

- Randonnée du 4 juillet 2021.
- Ouverture de l'église au public du 1^{er} juillet au 31 août de 14h30 à 18h.
- Confection de panneaux pour l'église dans le but d'enrichir les visites avec des explications et des photos.



- Création d'un circuit historique à travers le village à proposer aux touristes et aux Linéens. Le document sera disponible à l'église, au camping, dans les offices de tourisme,...
- Accueil d'une classe de Ligny au lavoir le 6 juillet avec quelques résidents de la maison de retraite afin de créer une animation autour de la lessive d'autrefois.
- Visite guidée de l'église et de ses abords le 21 juillet avec une guide-conférencière
- Accueil d'un groupe de 35 personnes des « Vieilles Maisons de France » le 24 juillet sur le thème de l'eau et de l'histoire.
- Travaux d'entretien : réfection de la barrière le long du Bief en cours, ainsi que la peinture des ponts du Bief, nettoyage hebdomadaire du petit lavoir (photo ci-contre), remplacement en

cours de la semelle du calvaire du « Bon Dieu jaune » par Éric Taccone, tailleur de pierre à Ligny-le-Châtel.

- Partenariat avec le Festival du Chablisien

Un grand MERCI aux bénévoles !

Nous rappelons aux associations que cette rubrique est à leur disposition gratuitement. Elle n'est alimentée que par les articles qu'elles nous fournissent. Nous regrettons que certaines ne communiquent ni texte ni photo...

Promenons-nous...

Le balade que nous vous proposons vous emmènera au nord du bourg et vous fera découvrir une partie du hameau des Prés-du-Bois. Le parcours est assez long et peut se faire à vélo.

La balade des Prés-du-Bois

Longueur : 7,25 km

Attention, quelques portions de route

Chemins praticables

Dénivelé faible



1. Du bourg, prendre la rue de l'Étang de la Reine puis la route en direction des Prés-du-Bois pour rejoindre le départ situé à droite, après la petite route.
2. Après avoir parcouru 2 kilomètres sur ce chemin, vous aboutirez sur la route départementale, au lieu-dit Les Comtais. Admirez le calvaire (photo) et prenez à gauche sur cette route sur 900 m. Vous arriverez à un groupe de maisons où existait, au XIX^{ème} siècle, une poterie.
3. Juste après ce premier groupe de maisons, tournez dans le chemin à gauche et faites 300 m.
4. Prenez à votre droite et marchez 500 m jusqu'à la route.
5. Tournez à gauche en direction de Ligny et tournez à droite après 100 m.
6. Après 600 m, vous arrivez aux Prés-du-Bois d'en Bas. Tournez à gauche. Parcourez 200 m et tournez de nouveau à gauche à la sortie du hameau et suivre le chemin qui vire ensuite à droite.
7. Après 650 m, tournez à gauche. Marchez tout droit sur 450 m, jusqu'à la route.
8. En arrivant à la route, tournez à gauche puis de suite à droite. Marchez 400 m.
9. Tournez à droite et remonter le long du champ puis du bois.
10. En haut du chemin, tournez à droite en direction de la route.
11. A la route, tournez à gauche. Après 200 m, vous apercevrez, en contrebas à gauche la source de la Croix-Malette. Faites encore 200 m pour arriver à votre point de départ.



HISTOIRE LOCALE

Quand le feu fait disparaître un village.

L'incendie de Ligny-le-Châtel en 1611.

Lorsque les stridulations de la sirène d'alerte retentissent, c'est plus par un sentiment de curiosité que de crainte que les gens se montrent sur le pas de leur porte pour s'enquérir de la raison de l'alerte. Rapidement on entend la corne de la première voiture des pompiers qui n'ont pas perdu de temps et bien vite chacun rentre chez soi.

La peur du feu et sa hantise devaient être autrement ressenties autrefois et on se représente mal ce qu'a dû être la matinée du 14 octobre 1611 pour les habitants de Ligny quand le feu a détruit la ville en quelques heures.

Il est un peu plus de 7 heures du matin quand le feu éclate chez un certain Sébastien Filleu qui habite près du Foulon (vers l'ancienne scierie). Il souffle un fort vent du nord-ouest. En moins d'un quart d'heure, des foyers éclatent dans une dizaine d'endroits différents et c'est rapidement l'embrasement général. Les habitants n'ont qu'une ressource : s'enfuir en abandonnant tout. Le feu a atteint les portes de la ville qui s'enflamment. Pour se sauver, il faut escalader les murailles de l'enceinte et se laisser glisser dans les fossés le long de cordes.

Miraculeusement, il n'y a aucune victime, mais en trois heures tout est consumé, volatilisé. Les gens du village voisin accourus pour porter aide sont les témoins impuissants du désastre. À une heure de l'après-midi, la chaleur est telle qu'on ne peut pas pénétrer dans les ruines fumantes. Des maisons, il ne reste plus que les squelettes branlants des cheminées dressées vers le ciel. Un recensement ultérieur nous apprend que sur plus de 700 maisons il n'en reste que 19.

Ligny était alors une commune de près de 4 000 habitants. Les maisons été construites en pan de bois, enchevêtrées les unes dans les autres, ce qui explique leur nombre. À cette époque la tuile était rare et chère, et on ne l'a trouvée que sur les monuments ou les maisons de riches. Les maisons étaient couvertes en chaume. Ceci explique le développement très rapide de nombreux foyers par les brandons chassés par le vent violent. Les granges et remises regorgent de céréales car la récolte avait été particulièrement abondante, aliments de choix pour le feu.

Du jour au lendemain, une population dans l'ensemble aisée se trouve démunie de tout : maisons, meubles, outils, linge et semences, et doit chercher un refuge dans les pays voisins.

Cette date du 14 octobre 1611 marquera la fin de la grande prospérité de Ligny qui malheureusement connaîtra d'autres incendies détruisant 300 maisons en 1637, 250 en 1691 et transformant en désert en 1765 toute la partie nord de la ville entre le château et la maison de la reine de Sicile. La population diminuera jusqu'à nos jours.

D'après Michel VALOT

Ce serait également cet incendie de 1611 qui aurait mis un terme aux importants travaux de l'église, laissant cet édifice entre deux époques.

Ces incendies n'étaient malheureusement pas rares, tant dans les villages que dans les villes, comme en atteste, par exemple le grand incendie du 8 juillet 1556 qui détruisit une grande partie de la ville de Tonnerre ou encore celui du 12 juillet 1530 qui ruina totalement la ville de Joigny à l'exception d'un quartier. D'après les témoignages, le feu fut si grand, qu'il traversa la rivière l'Yonne et fit fondre les cloches des églises.